

Aperçu

Le présent document explique les événements financiers clés et les facteurs qui ont influencé les activités de la CVMO pendant le dernier exercice et fournit des perspectives sur ses plans pour 2010–2011. L'environnement et les défis que doit affronter la CVMO, ainsi que des renseignements concernant les éléments clés pris en compte lors de l'élaboration du plan, sont également décrits. Des renseignements supplémentaires sur les plans pour l'exercice 2010–2011 sont décrits dans l'énoncé des priorités de la CVMO, disponible à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Certains énoncés compris dans le présent rapport annuel sont prospectifs, et sujets à d'importants risques et incertitudes. Il est possible que les résultats ou les événements prévus dans les présents états financiers diffèrent sensiblement des résultats ou des événements réels. Les facteurs qui peuvent engendrer une divergence des résultats ou des événements par rapport aux prévisions actuelles sont décrits dans la rubrique des risques et des incertitudes. Les mots « pense », « planifie », « prévoit », « estime », « s'attend à » ou « anticipe », ainsi que des expressions semblables, et l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devraient » et « devront » permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs. La CVMO a fondé ses énoncés prospectifs sur ses perspectives actuelles concernant les événements et le rendement financier futurs. Les lecteurs sont avisés du fait que certaines hypothèses, bien qu'elles soient raisonnables au moment de leur publication, ne représentent pas des garanties de rendement futur.

Le présent document doit être consulté conjointement avec les états financiers. Les états financiers présentent les résultats de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, avec les états comparatifs de 2009 et les notes afférentes. À moins d'une indication contraire, la référence aux années, par exemple à l'année 2010, se rapporte aux années fiscales de la CVMO se terminant au 31 mars de l'année en question. Les facteurs ayant affecté les activités de la CVMO en 2010, ainsi que les facteurs qui pourraient raisonnablement affecter les activités et les résultats financiers futurs, sont décrits dans le présent document.

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) nécessite que nous fassions des estimations et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, sur les divulgations du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période concernée. Ces estimations sont calculées en fonction de l'expérience historique, des tendances actuelles et d'autres hypothèses que nous pensons raisonnables dans ces circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Responsabilités de la CVMO

La CVMO joue un rôle important dans la réglementation des valeurs mobilières au Canada. La CVMO rend des comptes au gouvernement de l'Ontario. En tant qu'organisme auto-financé, la CVMO dépend entièrement des droits versés par les participants au marché. Son travail influence les investisseurs, les participants au marché et les marchés :

- > Investisseurs – Tant les épargnants que les investisseurs institutionnels, qui cherchent à effectuer des investissements sur des marchés équitables et efficaces. Les résidents de l'Ontario détiennent environ 43 % de l'actif financier détenu par des particuliers au Canada et 81 % de l'actif des fonds d'investissement sont détenus par des sociétés de fonds basées en Ontario.
- > Participants au marché
 - Émetteurs – sociétés ouvertes et sociétés privées qui dépendent des marchés financiers pour financer leur croissance et leur diversification. Environ 25 % des sociétés émettrices cotées au Canada sont basées en Ontario, ce qui représente 43 % de la valeur du marché des actions au Canada.
 - Sociétés intermédiaires – inscrites afin de fournir des services d'investissement aux utilisateurs et aux fournisseurs de capital. Au total, 1 424 sociétés inscrites (sur un total de 1 639 au Canada) et 64 637 particuliers (sur un total de 119 853 au Canada) sont inscrits en Ontario.
 - Marchés – À l'heure actuelle, il existe 19 marchés (p.ex., TSX, Pure Trading, Alpha ATS, etc.) actifs en Ontario.

En tant que membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la CVMO collabore avec d'autres organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières pour améliorer, coordonner et harmoniser la réglementation des marchés financiers au Canada.

L'approche de la CVMO

La CVMO est une société d'État sans capital-actions qui est l'organisme responsable de la réglementation des marchés financiers en Ontario. Pour protéger les investisseurs et favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers en Ontario, la CVMO s'efforce d'atteindre un équilibre approprié entre, d'une part, faciliter un accès opportun aux renseignements importants dont ont besoin les investisseurs pour prendre des décisions éclairées en matière de placements, et, d'autre part, éviter d'imposer aux participants au marché un fardeau indu en matière de réglementation.

La CVMO réalise ses objectifs grâce à différents outils de réglementation, y compris :

- > l'imposition d'exigences par l'entremise de règles et d'autres instruments de réglementation;
- > la prestation de conseils aux participants au marché;
- > l'évaluation de la conformité et la prescription de mesures correctives; et
- > l'application de la loi.

La CVMO est également un tribunal administratif disposant de pouvoirs quasi-judiciaires. Des panels de commissaires entendent des instances en matière d'application de la loi et des demandes contestées et examinent les demandes de dispenses discrétionnaires des exigences des lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario.

La surveillance financière et la responsabilisation sont réalisées des façons suivantes :

- > en préparant un budget annuel vérifié par le comité des finances et de la vérification et approuvé par le conseil d'administration;
- > en fournissant chaque mois au conseil d'administration un résumé des renseignements financiers;
- > en établissant des rapports du rendement réel par rapport au rendement prévu et en présentant au conseil d'administration et au comité des finances et de la vérification des prévisions à l'année mises à jour chaque trimestre;
- > en exigeant l'approbation du conseil d'administration pour les dépenses ou les réaffectations imprévues importantes; et
- > en assurant la certification de la conception et de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière par le président et le directeur des Services généraux.

Environnement actuel et enjeux

Une gamme de facteurs environnementaux continue de présenter des défis à ceux qui sont réglementés par la CVMO, ainsi qu'à la CVMO elle-même. Les principaux facteurs environnementaux affectant le travail de la CVMO figurent ci-dessous.

Environnement économique et niveaux d'activité de la CVMO

L'environnement dans lequel opère la CVMO demeure difficile. En dépit de l'amélioration des conditions économiques mondiales, une gamme d'incertitudes continue d'entourer les résultats possibles pour l'économie. Le moment et la solidité d'une reprise demeurent incertains et l'instabilité des marchés financiers persiste. La CVMO continue de travailler en étroite collaboration avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux afin d'examiner la réglementation des marchés des valeurs mobilières et de déceler des faiblesses possibles dans le système financier international. L'objectif consiste à mettre au point des stratégies qui nous permettront de mettre le système financier canadien en position de mieux réagir aux événements futurs pouvant avoir des impacts négatifs sur nos marchés.

Le rythme des changements au sein des marchés financiers, en Ontario et dans d'autres territoires, a généré des changements structurels importants, y compris des passages d'un seul marché à de multiples marchés et la complexité accrue des marchés. En même temps, on a pu observer une prolifération des produits de valeurs mobilières et de conseils relatifs aux placements complexes (y compris le recours à l'effet de levier financier, les instruments dérivés et l'exposition aux produits de base) et une sophistication technologique accrue des activités des participants au marché. L'adaptation des ressources et des compétences de la CVMO pour faire face à ces enjeux continue de présenter un défi clé.

La crise financière a également révélé des faiblesses au sein du système de réglementation financière mondiale, mettant en évidence la nécessité d'une réponse mondiale coordonnée pour aborder le risque systémique et élaborer un système de surveillance et de réglementation plus efficace. Pendant l'année, les ACVM, y compris la CVMO, ont formé un comité sur les risques systémiques qui travaille à l'élaboration d'une procédure permettant de reconnaître, d'analyser et de surveiller les risques systémiques au sein des marchés financiers canadiens. Ce groupe consultera les autres organismes de réglementation qui s'intéressent au risque systémique et présentera un rapport aux présidents des ACVM au moins une fois par an sur les risques systémiques qui émergent au sein des marchés financiers. La CVMO travaille également dans ce domaine avec des partenaires tels que le Bureau du surintendant des institutions financières, la Banque du Canada, de l'organisme provincial de réglementation des assurances ainsi que d'autres organismes fédéraux et provinciaux de réglementation des valeurs mobilières. La CVMO a continué de collaborer avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs et d'autres organismes de normalisation et organismes de réglementation internationaux pour aborder les lacunes dans la réglementation et mettre en œuvre le plan d'action du G20 afin de renforcer la transparence et la responsabilisation, améliorer la solidité de la réglementation financière, encourager l'intégrité et renforcer la coopération internationale.

Les lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario doivent évoluer pour répondre aux besoins de ces marchés et de ces produits changeants. Pour aider les investisseurs potentiels à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement, la CVMO tente de mieux comprendre les renseignements dont ont besoin les investisseurs, ainsi que le moment et la façon dont ils en ont besoin. La CVMO doit travailler pour s'assurer que les participants au marché répondent aux normes réglementaires relatives à la divulgation et aux conseils dont ont besoin les investisseurs. Afin d'engendrer une concentration accrue sur les enjeux qui concernent les investisseurs, la CVMO a amorcé des travaux qui mèneront à la création d'un Groupe consultatif des investisseurs indépendant et financé au cours du dernier trimestre de 2010.

Attentes croissantes de la part du public / responsabilisation

Les participants au marché et les observateurs du marché continuent de demander que les organismes de réglementation agissent plus rapidement et plus fermement lorsqu'ils interviennent dans le cadre des problèmes actuels et potentiels. Bien que la CVMO s'efforce de se montrer sensible à ces demandes, sa réaction doit être équilibrée et guidée par son mandat, l'étendue de son autorité et ses capacités opérationnelles.

La responsabilité envers les investisseurs et les participants au marché en Ontario fait partie intégrante de la planification et de la mise en œuvre des priorités opérationnelles de la CVMO. La CVMO continuera de décrire ses objectifs et ses résultats en matière de réglementation, la manière dont elle cherchera à les atteindre et les défis qu'elle doit relever. En 2010, la CVMO a organisé le processus de consultation pour l'énoncé des priorités de la CVMO plus tôt que d'habitude afin de mieux prendre en compte la rétroaction des intervenants dans le cadre du processus d'approbation du budget annuel. La CVMO poursuivra cette procédure à l'avenir, puisque le fait d'écouter les intervenants intéressés et de communiquer avec eux est essentiel pour relever les défis auxquels elle doit faire face pour s'acquitter de son mandat et répondre aux attentes relatives à ce qui lui est possible d'accomplir.

CVMO : Prévisions budgétaires et droits pour 2011

Lors de l'élaboration du budget 2011, la CVMO a soigneusement réussi à concilier son besoin de réduction des dépenses avec son besoin d'aller de l'avant avec les initiatives nécessaires pour réaliser son mandat de protéger les investisseurs et d'encourager l'équité et l'efficacité des marchés financiers. L'approche fiscale de la CVMO tient compte des circonstances que doivent affronter les participants au marché. Le budget est axé sur un redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires et met un plus grand accent sur l'efficacité interne et sur les domaines où les coûts peuvent être contrôlés.

Les participants au marché des valeurs mobilières financent les activités de la CVMO par l'entremise des droits qu'ils paient. Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. De 2003 à 2008, la CVMO a généré des excédents. Ces excédents étaient principalement attribuables à la croissance des marchés supérieure aux prévisions pendant cette période. Depuis 2008, la CVMO enregistre un déficit d'exploitation. La CVMO a utilisé une partie de son excédent pour reporter une augmentation des droits prévue pour 2010.

Une règle de modification des droits a été approuvée par le ministre des Finances, avec une date d'entrée en vigueur du 5 avril 2010. Même avec ces augmentations des droits, la CVMO prévoit un déficit d'exploitation au cours de chacune des trois prochaines années. Ces déficits devraient éliminer la plus grande partie des excédents accumulés de la CVMO. La CVMO prévoit un manque à gagner de 22 millions de dollars en 2011. Son but est de retourner à une récupération complète des coûts d'ici 2013.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur les prévisions budgétaires et les droits de la CVMO pour 2011 dans la section « Perspectives pour 2011 ».

Contrôle interne de l'information financière

Au cours de l'année, la conception du contrôle interne de l'information financière a été actualisée et son efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2010. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le contrôle interne de l'information financière était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Aucun changement du contrôle interne de l'information financière de la CVMO n'a eu lieu au cours de l'exercice le plus récent se terminant le 31 mars 2010 qui ait un effet important (ou qui pourrait raisonnablement en avoir un) sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des Services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans la section Responsabilité et attestation de la direction.

Informations annuelles choisies sur trois ans

(en milliers de \$)	2010	2009	2008
Recettes	61 466 \$	68 562 \$	78 238 \$
Dépenses	80 320	81 053	75 190
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (avant les recouvrements)	(18 854)	(12 491)	3 048
Recouvrement des coûts liés à l'application de la loi	870	2 831	1 569
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(17 984) \$	(9 660) \$	4 617 \$
Dépenses en immobilisations	1 373 \$	5 297 \$	917 \$

Analyse des résultats de fonctionnement

Certains chiffres ont été arrondis à des fins de présentation. Par conséquent, de légères différences dans les calculs sont possibles. Lorsqu'elles se produisent, elles sont considérées comme étant négligeables.

Aperçu

La CVMO a enregistré un déficit net de 18 millions de dollars en 2010 (9,7 millions de dollars en 2009). Le déficit des recettes sur les dépenses de la CVMO a été réduit grâce au recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi s'élevant à 870 000 \$, par l'entremise de règlements et d'ordonnances. Les recouvrements avaient baissé de 2 millions de dollars par rapport à 2009, et étaient d'environ 420 000 \$ inférieurs à la moyenne des cinq exercices précédents.

Résultats réels en 2010 par rapport aux résultats réels en 2009

Les recettes ont diminué de 7,1 millions de dollars, soit 10,4 %, principalement en raison de recettes plus basses provenant des droits de participation et d'une réduction des revenus de placement, ce qui a été partiellement compensé par des recettes plus élevées provenant des droits d'activité.

Les charges avaient baissé de 733 000 \$, soit 0,9 %. L'augmentation du coût des salaires et avantages sociaux (585 000 \$) et de l'amortissement (1,5 million de dollars) a été plus que compensée par des réductions des dépenses liées aux services professionnels (2,5 millions de dollars) et des frais de déplacement et connexes (327 000 \$). La rémunération des employés et les charges locatives représentent 84,8 % (83,4 % en 2009) des dépenses (avant les recouvrements).

Le solde des immobilisations corporelles a diminué de 1,3 million de dollars, soit 20 %, l'amortissement excédant les ajouts d'immobilisations.

Analyse détaillée des résultats d'exploitation pour l'exercice 2010

Le barème des droits perçus par la CVMO est conçu pour générer des droits qui correspondent aux frais encourus par la CVMO pour la prestation de services aux participants au marché. La CVMO a pu reporter une augmentation des droits en 2010 en utilisant une partie de ses excédents. Par conséquent, mis à part un changement relatif aux droits pour le paiement en retard des droits de participation, le barème des droits actuel est en place depuis le 1^{er} avril 2006. Une règle de modification des droits a été approuvée par le ministre des Finances, avec le 5 avril 2010 comme date d'entrée en vigueur. Même avec ces augmentations des droits, la CVMO prévoit un déficit d'exploitation au cours de chacune des trois prochaines années.

Le barème des droits nécessite le versement de « droits d'activité » et de « droits de participation ».

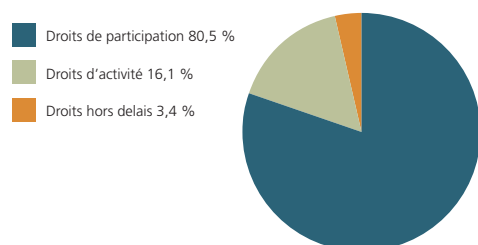
Les droits d'activité visent à couvrir le coût direct des ressources en personnel que la CVMO engage pour assurer la prestation de certains services à la demande des participants au marché. La CVMO applique un taux uniforme qui se fonde sur le prix moyen que lui coûte la prestation du service.

Les montants des droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et peu commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles et qui visent à refléter le niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par le participant au marché. Les droits de participation se fondent sur un régime différentiel. Les droits des émetteurs sont calculés en fonction du capital; ceux des inscrits le sont en fonction de leur revenu. Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, son échelon dans le barème des droits change et des droits de plus en plus élevés s'appliquent.

Recettes

(en milliers de \$)	% du total des droits pour 2010	Réel 2010	Réel 2009	Changement	Changement en %
Droits de participation	80,5	49 068 \$	54 831 \$	(5 763) \$	(10,5)
Droits d'activité	16,1	9 828	9 048	780	8,6
Droits hors délais	3,4	2 032	2 556	(524)	(20,5)
Total des droits	100,0	60 928	66 435	(5 507)	(8,3)
Revenu de placement		460	2 085	(1 625)	(77,9)
Divers		77	42	35	83,3
Total des recettes		61 465 \$	68 562 \$	(7 097) \$	(10,4)

Diagramme 1
Droits de la CVMO par catégorie



Le diagramme 1 indique les sources de revenu de droits de la CVMO :

L'impact d'un mauvais rendement des marchés à la fin de 2009 et au début de 2010 a eu des répercussions négatives sur les recettes de la CVMO. Les recettes pour l'année s'établissaient à 61,5 millions de dollars, soit une diminution par rapport à 2009, où elles s'établissaient à 68,6 millions de dollars. L'écart est expliqué ci-dessous :

Les **droits de participation** avaient baissé de 5,8 millions de dollars, soit 10,5 %, reflétant l'impact continu du repli du marché en 2009, ce qui a généré des recettes inférieures pour les inscrits et un niveau de capitalisation boursière moins élevé pour les émetteurs.

Les **droits d'activité** ont augmenté de 780 000 \$, soit 8,6 % en raison de la légère augmentation de l'activité des marchés, générant une augmentation du nombre de prospectus et de dépôts liés à des placements privés.

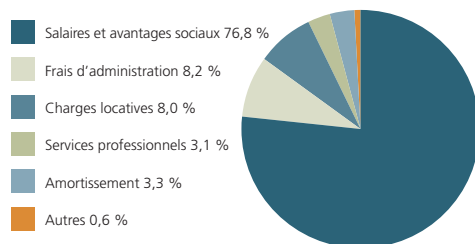
Les **droits hors délais** étaient inférieurs à ceux de l'exercice précédent de 524 000 \$, soit 20,5 %. Cette réduction était attribuable à une diminution du nombre de dépôts hors délais de rapports sur les opérations d'initiés ainsi qu'au changement des droits perçus pour le paiement hors délai des droits de participation.

Le **revenu de placement** a chuté de 1,6 million de dollars, soit 77,9 %, ce qui reflète le rendement plus faible d'une encaisse moindre. Le taux de rendement moyen sur nos placements s'établissait à 0,9 % (2,71 % en 2009), soit 181 points de base moins qu'en 2009.

Dépenses

(en milliers de \$)	% du total des dépenses pour 2010	Réel 2010	Réel 2009	Changement	Changement en %
Salaires et avantages sociaux	76,8	61 673 \$	61 088 \$	585 \$	1,0
Administration	8,2	6 567	6 443	124	1,9
Charges locatives	8,0	6 445	6 501	(56)	(0,9)
Services professionnels	3,1	2 466	4 987	(2 521)	(50,6)
Amortissement	3,3	2 705	1 243	1 462	117,6
Autres	0,6	464	791	(327)	(41,3)
Total des dépenses	100,0	80 320	81 053	(733)	(0,9)
Recouvrements		870	2 831	(1 961)	(69,3)
Total (net des recouvrements)		79 450 \$	78 222 \$	1 228 \$	1,6

Diagramme 2
Dépenses de la CVMO par catégorie



Les dépenses totales pour 2010 (diagramme 2) ont diminué de 0,9 % pour se chiffrer à 80,3 millions de dollars (81,1 millions de dollars en 2009).

Les principaux facteurs ayant contribué à la diminution des dépenses :

Les coûts des salaires et avantages sociaux ont augmenté de 1 % pour s'établir à 61,7 millions de dollars (61,1 millions de dollars en 2009), ce qui représentait 76,8 % des dépenses totales de la CVMO. Les dépenses pour 2010 comprenaient l'impact pour l'exercice des employés embauchés en 2009, ainsi que les coûts liés à l'embauche de deux nouveaux employés dans les Directions de la réglementation des inscrits et de la conformité. L'impact des augmentations de salaire instaurées au début de l'exercice a également contribué à cet écart à raison d'environ 620 000 \$ (2,1 millions de dollars en 2009). Ces augmentations ont été compensées par une réduction de 783 000 \$ des primes payées et par une réduction de 84 000 \$ de l'utilisation d'employés temporaires.

Les frais administratifs ont augmenté de 1,9 %, passant à 6,6 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2009), représentant 8,2 % (7,9 % en 2009) du total des dépenses. Les principaux facteurs ayant contribué à cette augmentation étaient une hausse des dépenses liées aux fournitures et une augmentation des dépenses de la Commission. Les commissaires membres des panels d'arbitrage ont siégé pendant un total de 305 jours d'audience, soit une augmentation de 23 % (248 jours en 2009).

Les charges locatives constituaient 8 % (8 % en 2009) des dépenses totales de la CVMO. Elles ont baissé de 56 000 \$, soit 0,9 %, pour atteindre 6,4 millions de dollars.

Les dépenses au titre des services professionnels ont diminué de 50,6 %, passant de 5 millions de dollars à 2,5 millions de dollars, et ont représenté 3,1 % (6,2 % en 2009) des dépenses totales de la CVMO. La CVMO sous-traite les services professionnels à des tiers s'il n'est pas rentable d'effectuer le travail à l'interne ou si des compétences spécialisées sont requises. Les services professionnels relatifs à l'application de la loi ont diminué de 1,5 million de dollars, une partie plus importante du travail étant effectué à l'interne. Les dépenses liées au recrutement étaient moins importantes en raison d'un taux de roulement peu élevé. La nécessité de s'adapter aux exigences du gouvernement liées à l'approvisionnement a eu un impact sur l'exploitation et a causé des retards et des réductions des dépenses prévues sur les services professionnels généraux. Par exemple, les plans de développement et d'intégration d'un programme de gestion du risque d'entreprise aux activités de la CVMO ont été retardés en raison des changements apportés aux exigences liées au processus d'approvisionnement. Les travaux sur cette initiative importante ont commencé plus tard au cours de l'exercice 2010.

La CVMO est membre des ACVM, un regroupement des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Les services professionnels comprennent les frais d'exploitation des bureaux des ACVM (répartis selon une formule entre les membres) ainsi que la part de la CVMO des frais de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM. En 2010, les dépenses des ACVM sur des projets conjoints ont légèrement augmenté pour atteindre 2,5 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2009); la part de la CVMO s'élevait à 952 000 \$ (886 000 \$ en 2009). Un bureau central des projets coordonne tous les projets des ACVM, notamment l'élaboration de politiques et de règles harmonisées pour les valeurs mobilières. Un bureau des systèmes des ACVM s'occupe des relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de services technologiques. En 2010, la part de la CVMO aux frais du bureau central des projets et du bureau des systèmes s'est respectivement élevée à 195 000 \$ (246 000 \$ en 2009) et à 306 000 \$ (259 000 \$ en 2009).

Les coûts d'amortissement ont augmenté, passant à 2,7 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2009), représentant environ 3,3 % (1,5 % en 2009) des dépenses de la CVMO. Les dépenses d'amortissement ont augmenté, reflétant les augmentations du capital de base de la CVMO en raison des rénovations et de l'expansion menées à bien principalement en 2009.

Les autres charges, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont baissé de 327 000 \$, soit 41,3 %, et se sont chiffrées à 464 000 \$ (791 000 \$ en 2009), ce qui correspond à 0,6 % (1 % en 2009) des dépenses totales de la CVMO. Les diminutions ont été réalisées grâce à des réductions des coûts de la direction, comprenant le report de certains travaux internationaux avec l'OICV et le remplacement de certains déplacements liés aux ACVM par des conférences téléphoniques. Des voyages ont également été reportés en attendant que les directives du gouvernement soient précisées.

Liquidité et situation financière

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la CVMO sont l'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve, qui sont tous constatés à leur juste valeur marchande. Les créances et les comptes créditeurs et les charges à payer sont constatés au coût, qui correspond approximativement à leur juste valeur marchande étant donné les échéances de courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie sont détenus dans un compte de dépôt canadien auprès d'une banque de l'Annexe 1, portant intérêt à un taux de 1,75 % inférieur au taux préférentiel. L'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario à liquidité élevée, arrivant à échéance en un an ou moins. La valeur comptable des instruments financiers de la CVMO est approximativement égale à leur juste valeur marchande, en raison de leur nature de courte durée.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature de courte durée. La concentration du risque lié au crédit de la CVMO en relation avec les comptes débiteurs est limitée, en raison du grand nombre de débiteurs devant des soldes négligeables.

Liquidité

La CVMO possède une encaisse et des valeurs mobilières vendables afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses exigences prévues en matière d'encaisse. La CVMO a suffisamment de liquidités pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations corporelles. L'excédent général de la CVMO a diminué de 18 millions de dollars, ce qui reflète le déficit des recettes sur les dépenses. Par conséquent, l'encaisse de la CVMO a diminué de 16,4 millions de dollars en 2010, soit 31,5 %. Les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation ont représenté une sortie de 15,2 millions de dollars. De cette somme, les achats d'immobilisations corporelles ont constitué 1,4 million de dollars.

Au 31 mars 2010, la CVMO avait une encaisse de 35,6 millions de dollars (52 millions de dollars en 2009), un actif à court terme de 37,1 millions de dollars (54,3 millions de dollars en 2009) et un passif à court terme de 11,8 millions de dollars (12,3 millions de dollars en 2009), soit un ratio de liquidités actuel de 3,2 : 1 (4,4 : 1 en 2009).

Pour 2011, la CVMO prévoit un déficit d'exploitation de 17,2 millions de dollars. Elle aura recours à son excédent accumulé pour financer ce déficit. Cela produira une encaisse inférieure à l'avenir. Puisqu'une partie importante des recettes de la CVMO est généralement perçue pendant le dernier trimestre de l'exercice, le solde de trésorerie de la CVMO diminue pendant les trois premiers trimestres au fur et à mesure que la CVMO finance ses activités. La CVMO prévoit de commencer à utiliser une partie de l'actif du fonds de réserve en décembre 2010. En janvier 2011, lorsque la majeure partie des droits des inscrits sont reçus, le fonds de réserve de 20 millions de dollars sera rétabli. Le solde de trésorerie devrait augmenter pour atteindre 24,7 millions de dollars en mars 2011.

Recettes

La production des recettes demeure une source de risque, toutes les recettes de la CVMO restant quelque peu liées aux activités du marché financier. Le degré de variation des recettes de la CVMO en fonction des fluctuations du marché est plus important que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du barème de tarification. Une discussion supplémentaire est fournie dans la section « Risque financier » plus loin dans ce document.

Réserves

Depuis 2001, la CVMO dispose d'une réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien des liquidités. Le taux de rendement des placements est faible, car les fonds sont placés en bons du Trésor de la province de l'Ontario. Les produits de la réserve sont affectés aux opérations générales.

En 2002, la CVMO a reçu l'approbation nécessaire pour conserver la somme de 12 millions de dollars, celle-ci ne pouvant servir qu'à compenser les coûts engagés dans le cadre d'un projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario en un seul organisme qui assurerait la réglementation des marchés financiers et du secteur des services financiers. La fusion n'ayant pas eu lieu, la réduction de 12 millions de dollars du fonds de réserve de la CVMO reflète le remboursement de cette somme au ministère des Finances pendant l'année.

Créances

Les créances ont chuté de 30,5 % pour se fixer à 1 million de dollars (1,5 million de dollars en 2009). Les droits hors délais en souffrance, qui représentaient 36,3 % des créances, ont diminué de 32,1 % pour se chiffrer à 379 000 \$ (559 000 \$ en 2009). La provision pour créances douteuses a diminué de 21 000 \$ en raison de l'augmentation des efforts de recouvrement. D'autres créances clés sont les intérêts créditeurs de 61 000 \$ (434 000 \$ en 2009), qui ont chuté en raison d'un solde de trésorerie inférieur et de taux d'intérêt moins élevés, et 171 000 \$ du Fonds pour l'éducation des investisseurs (108 000 \$ en 2009) pour les services fournis au fonds par la CVMO.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi; les fonds au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque le règlement est approuvé ou lorsque l'ordonnance est rendue sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario. En ce qui concerne les sanctions pécuniaires imposées, une façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

En 2010, la CVMO a reçu 29,8 millions de dollars (13,9 millions de dollars en 2009) en règlements affectés et en ordonnances. Tel qu'autorisé par le conseil d'administration, la CVMO a versé 3,37 millions de dollars au Fonds pour l'éducation des investisseurs (1,75 million de dollars en 2009), dans le cadre d'un engagement de deux ans. La CVMO a également versé 283 000 \$ au procureur général de l'Ontario (néant en 2009) tel que prescrit par une ordonnance de la Commission.

À l'heure actuelle, la CVMO détient 43,5 millions de dollars (17,2 millions de dollars en 2009) en fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds des règlements affectés. Le ministre conserve le droit d'établir des lignes directrices en ce qui concerne le processus d'attribution de ces fonds. La CVMO doit obtenir l'approbation du ministre pour transférer à des tiers 1,9 million de dollars du reliquat de ces règlements affectés concernant un règlement conclu en mars 2004.

Fonds en fiducie

Au 31 mars 2010, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) avaient versé à la CVMO 46,9 millions de dollars (33,1 millions de dollars en 2009), ce qui représente le cumul de l'excédent lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. En 2010, les intérêts créditeurs de ces fonds se sont élevés à 2,3 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2009).

Tel que décrit dans la note 6 des états financiers, ces fonds ne peuvent servir qu'à améliorer les systèmes, réduire les droits des systèmes ou compenser le manque à gagner du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Le SEDAR n'avait aucun déficit en 2010. Au 31 mars 2010, 22,4 millions de dollars (19,3 millions de dollars en 2009) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR. Si ces fonds n'étaient pas disponibles et si les coûts d'exploitation du SEDAR étaient supérieurs à ses recettes, la CVMO a pris l'engagement actuel de payer 45,1 % de tout manque à gagner.

Pendant l'année, les travaux relatifs au redéveloppement de ces systèmes ont commencé. Au 31 mars 2010, les paiements relatifs à ce projet de redéveloppement s'élevaient à 82 184 \$. Les ACVM ont également conclu un contrat d'une valeur totale de 750 000 \$ pour la conception de l'architecture d'entreprise de ces systèmes. Les travaux de redéveloppement seront financés par le montant détenu en fiducie.

Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2010, les dépenses en immobilisations corporelles ont été les suivantes :

(en milliers de \$)	2010	2009	2008
Mobilier et équipement	11 \$	679 \$	(98) \$
Ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs et autre matériel informatique	1 306	2 100	(38)
Tenures à bail et autres biens immobilisés	56	2 518	(98)
Total	1 373 \$	5 297 \$	(74) \$

Les dépenses en immobilisations corporelles ont diminué pour passer à 1,4 million de dollars (5,3 millions de dollars en 2009). Les dépenses au titre du mobilier, du matériel, des tenures à bail et des autres biens immobilisés étaient considérablement plus élevées en 2009, des rénovations importantes ayant été apportées aux locaux de la CVMO. Les achats relatifs à la technologie, s'élevant à 1,3 million de dollars (2,1 millions de dollars en 2009) reflétaient des niveaux plus normaux. Les achats effectués en 2009 étaient plus importants que d'habitude et comprenaient le remplacement du stockage électronique de la CVMO, un nouveau système de vidéoconférence, un système de gestion des documents et le système de gestion du contenu du site Web.

Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont diminué de 4 %, pour atteindre 11,7 millions de dollars (12,2 millions de dollars en 2009), principalement en raison des comptes créditeurs et des charges à payer supplémentaires liés au projet de rénovation inclus dans le total de l'exercice précédent. Cela a été compensé partiellement par une augmentation des charges à payer liées aux salaires.

La charge de retraite à payer de 1,7 million de dollars (1,6 million de dollars en 2009) représente les obligations futures de la CVMO dans les régimes de retraite complémentaires en faveur des vice-présidents et des présidents actuels et passés. Au 31 mars 2010, les obligations au titre des prestations constituées dans le cadre des régimes complémentaires de retraite sans capitalisation représentaient 1,8 million de dollars (1,4 million de dollars en 2009). La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 198 000 \$ (193 000 \$ en 2009); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux.

La CVMO s'est engagée à verser des loyers, tel que décrit dans la note 13 afférente aux états financiers.

Estimations comptables essentielles

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la gestion. Pour tenir compte de ce problème, la CVMO se sert de diverses estimations pour préparer les états financiers. Parmi les comptes clés ayant fait l'objet d'estimations, on peut citer la possibilité de recouvrement des créances, l'évaluation des obligations de pension complémentaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer totales ainsi que la possibilité de recouvrement des règlements affectés et des ordonnances. Lorsqu'il y a lieu, par exemple en ce qui concerne les pensions, la CVMO fait appel à des experts externes afin de l'aider à calculer ces estimations. De l'avis de la direction, aucune des estimations décrites à la note 2 des états financiers pour 2010 ne nécessite que la CVMO pose des hypothèses concernant des questions très incertaines. Pour ces raisons, aucune de ces estimations n'est considérée comme étant une « estimation comptable essentielle ».

Risques et incertitudes

La mondialisation des entités financières et de leurs activités continue de s'intensifier. Le chevauchement entre les secteurs financiers et l'intégration de ceux-ci continuent d'augmenter. La complexité des marchés et des produits augmente. Les conditions économiques, les conditions des marchés des capitaux, les attentes relatives aux comptes à rendre au public et les plans et les agissements des autres organismes de réglementation et des autres territoires ont un impact sur les activités de la CVMO. Dans ce contexte, l'importance de la reconnaissance et de la compréhension de la nature des risques spécifiques que doit gérer la CVMO continue d'augmenter. Le conseil d'administration de la CVMO est responsable de la bonne gouvernance d'entreprise et de la surveillance du risque.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut être défini comme étant le risque de perte directe ou indirecte occasionnée par l'environnement d'exploitation ou des événements externes, ou par des processus, des employés ou des systèmes internes inadéquats. La direction assume la responsabilité du contrôle du risque opérationnel au quotidien en s'assurant que les procédures, les contrôles internes et les processus ou autres mesures appropriés, ainsi que la conformité avec de tels programmes, sont en place pour réduire le risque opérationnel.

Des groupes de soutien spécialisés, tels que les Ressources humaines, les Services généraux et le bureau de la Direction des affaires juridiques, aident la gestion de l'exploitation en assurant la surveillance de domaines tels que la sécurité des données d'entreprise, les exigences relatives à la conduite des employés, la stabilité et la fiabilité de la technologie, les mesures de contrôle financier, l'assurance d'entreprise et la conformité juridique, parmi d'autres. La CVMO a en place des politiques et des processus permettant de déceler, de gérer et de contrôler les risques opérationnels. En voici les éléments clés :

- > Un solide environnement de contrôle interne, y compris une surveillance de la direction, ce qui comprend un examen de la conception des contrôles internes sur les rapports financiers et les essais de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés, tel que mentionné plus haut;
- > Des examens réguliers des mesures de sécurité des systèmes pour surveiller les contrôles et en dépister les points faibles éventuels, afin d'éviter que des parties externes accèdent aux données de la CVMO;
- > Une mitigation des risques à l'égard des actifs en souscrivant à des assurances, s'il y a lieu;
- > Une séparation des tâches entre les fonctions clés.

Le risque opérationnel peut s'étendre au risque associé à la réputation de la CVMO; il en est de même du risque de ne pas répondre à son mandat ou aux exigences relatives à la réglementation. Le risque associé à la réputation est abordé chez la CVMO par son code de conduite et ses pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que par d'autres programmes, politiques, procédures et cours de formation spécifiques en matière de gestion du risque.

Les répercussions de l'initiative fédérale en cours, soutenue par le gouvernement de l'Ontario et la CVMO, visant à créer un organisme de réglementation des valeurs mobilières unique au Canada créent des incertitudes qui pourraient avoir des retombées importantes sur les activités de la CVMO. Lorsque cette initiative deviendra plus précise, la CVMO pourrait éprouver des difficultés à attirer ou à conserver ses employés. Bien qu'aucun signe ne soit visible à ce jour, la CVMO continuera de surveiller sa dotation en personnel et élaborera des stratégies permettant de faire face à ces enjeux, le cas échéant.

La dépendance sur des fournisseurs clés constitue une autre source potentielle de risque. CDS exploite un certain nombre de systèmes importants (SEDAR, BDNI et SEDI) au nom des ACVM et de la CVMO. CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux émetteurs. En 2010, 91,8 % (92,7 % en 2009) du total des recettes provenant des droits en matière de réglementation ont été perçus par l'entremise de ces applications nationales (35,7 % par SEDAR et 56,1 % par la BDNI). On ne prévoit aucun changement matériel dans le volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. L'accord d'exploitation actuel avec CDS pour ces systèmes est en vigueur jusqu'en octobre 2011 mais pourrait être prolongé de deux ans, si les ACVM le souhaitent. Le bureau des systèmes informatiques des ACVM étudie actuellement les options disponibles relatives à la gestion et au redéveloppement de ces systèmes essentiels après l'expiration des accords d'exploitation actuels.

Les ACVM exigent que CDS fournisse un rapport de vérification annuel effectué par un tiers (ICCA 5970) sur ses mesures de contrôle opérationnel et environnemental pour chaque système. De plus, CDS doit avoir en place pour ces systèmes un site de reprise après sinistre fonctionnel et mis à l'essai tous les ans.

Risques financiers

La majeure partie des recettes de la CVMO est générée par les droits de participation. Le barème des droits de la CVMO utilise une structure en paliers pour atténuer l'impact des fluctuations du marché afin de tenter de stabiliser ses recettes. Bien que le barème des droits réalise cet objectif sur une période de plusieurs années, la prévisibilité des recettes de la CVMO pour une année donnée est plus incertaine, les droits de participation étant toujours assujettis aux fluctuations du marché.

Tel que mentionné ci-dessus dans le rapport de gestion et ailleurs dans le rapport annuel, une modification de la règle relative aux droits a été approuvée et doit entrer en vigueur le 5 avril 2010. En vertu de cette nouvelle règle, les droits ont augmenté. Même avec ces augmentations des droits, la CVMO prévoit un manque à gagner de 22 millions de dollars en 2011 ainsi qu'un déficit d'exploitation au cours de chacune des trois prochaines années. Ces déficits devraient être compensés par l'excédent accumulé de la CVMO. La CVMO a pris pour hypothèse une augmentation du taux de croissance annuel du marché de 10 % lors de la préparation des prévisions de ses recettes. Si ce taux de croissance n'est pas atteint, les recettes pourraient être considérablement inférieures aux prévisions et des révisions supplémentaires à la règle sur les droits pourraient alors s'imposer.

Poursuite des activités

En cas de perturbation provenant de l'extérieur, la CVMO maintient un plan robuste de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels. Des plans de poursuite des activités détaillés sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire, chacun comprenant une procédure documentée de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et des stratégies d'atténuation. Des contrats ont été octroyés pour des installations et des services de récupération hors site et ces derniers ont été mis à l'essai avec succès en 2010. Une capacité d'accès à distance existe pour permettre aux employés d'accéder à tous les systèmes essentiels de la CVMO. Le plan de la CVMO fait l'objet d'un examen et d'une amélioration constante grâce à l'intégration de stratégies de récupération et de reprise des activités pour divers scénarios de perturbation. Un autre élément clé du plan de la CVMO concerne ses interfaces avec les organismes d'autoréglementation et les autres participants au marché clés et comprend des stratégies permettant de réagir de façon efficace à différents scénarios de perturbation des marchés.

Éventualités

De temps à autre, la CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue finale de ces poursuites. Toutefois, la direction de la CVMO ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de sa situation financière.

Gestion du risque – Étapes suivantes

Il a été déterminé que l'élargissement des programmes de gestion du risque relatif aux activités quotidiennes de la CVMO est l'une des principales priorités d'entreprise pour 2011 et ultérieurement. La CVMO améliore sa capacité à reconnaître, évaluer et à signaler les risques qui influencent l'efficacité et l'équité des marchés financiers de l'Ontario, ainsi que sa capacité à améliorer la protection qu'elle offre aux investisseurs, en :

- > acquérant une compréhension uniforme du risque;
- > établissant des responsabilités claires pour sa gestion;
- > déterminant un cadre pour la surveillance et le signalement continus des activités spécifiques de gestion du risque dans l'ensemble de l'organisme.

À la fin de 2010, la CVMO a retenu les services de consultants pour l'aider relativement à l'élaboration continue d'un cadre approprié de gestion du risque d'entreprise. La portée du projet comprend un examen et une évaluation exhaustifs des approches actuelles de gestion du risque employées par la CVMO, une évaluation de leur efficacité, leur comparaison et leur désignation, ainsi que des recommandations d'amélioration. La CVMO fera appel à la plus grande compréhension acquise lors de ses activités de gestion du risque d'entreprise pour peaufiner ses approches en matière de réglementation.

Perspectives pour 2011

L'énoncé de priorités 2010–2011 de la CVMO indique les priorités et les initiatives prévues par la Commission au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site Web www.osc.gov.on.ca. Les prévisions budgétaires pour 2011 permettront à la CVMO de réaliser les objectifs suivants :

1. Reconnaître les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.
2. Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.
3. Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.
4. Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

La CVMO a défini cinq priorités importantes pour 2011 :

1. Approfondissement de notre concentration sur la protection des investisseurs.
2. Réaction à l'évolution des marchés.
3. Mesures à prendre pour assurer le caractère adéquat de la couverture liée à la réglementation.
4. Maintien d'une présence forte et visible dans le domaine de l'application de la loi.
5. Amélioration de notre fonctionnement.

Recettes et excédents de la CVMO

Les participants au marché des valeurs mobilières financent les activités de la CVMO par l'entremise des droits qu'ils paient. Le barème de tarification actuel en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* a été établi en 2003. Le barème des droits est conçu pour générer des droits qui correspondent aux frais encourus par la CVMO pour s'acquitter de son mandat tout en conservant sa stabilité financière. Lorsque la CVMO a mis en œuvre le barème des droits, elle s'est engagée à réévaluer les droits tous les trois ans. L'atteinte d'un équilibre approprié peut être une chose difficile, parce que la plupart des coûts de la CVMO sont relativement fixes tandis que ces recettes fluctuent selon l'activité des marchés. De 2003 à 2008, la CVMO a généré des excédents. Ces excédents étaient principalement attribuables à la croissance des marchés supérieure aux prévisions pendant cette période. La CVMO a pu reporter une augmentation des droits en 2010 en utilisant une partie des excédents en 2010.

Une modification de la règle relative aux droits a été approuvée par le ministre des Finances, avec le 5 avril 2010 comme date d'entrée en vigueur.

Droits d'activité – La plupart des droits d'activité sont inchangés par rapport aux taux établis en 2006.

Droits de participation – Le total des droits de participation payés par les participants au marché augmentera d'une moyenne pondérée de 12,2 % par an. Cela génèrera des augmentations d'environ 9 % par an pour les compagnies inscrites et de 17 % par an pour les émetteurs par rapport aux droits de participation établis en 2006. Cependant, les droits de participation des émetteurs pour des paliers tarifaires comparables seront inférieurs au cours de chacune des années couvertes par les modifications proposées (de 2011 à 2013) par rapport à ce qu'ils étaient en 2003, lorsque ces droits ont été établis pour la première fois. Le but de la différence des augmentations des droits pour les émetteurs et les compagnies inscrites est de mieux aligner les recettes générées dans chaque groupe avec son niveau de participation sur les marchés financiers de l'Ontario.

Même avec ces augmentations des droits, la CVMO prévoit un déficit d'exploitation au cours de chacune des trois prochaines années. Pour les trois années terminées en mars 2013, la CVMO prévoit que les coûts d'exploitation dépasseront les recettes de 27,3 millions de dollars. Ce déficit sera compensé en appliquant l'excédent d'exploitation cumulé prévu en mars 2010, qui s'établit à 28,9 millions de dollars, ce qui génèrera un excédent d'exploitation de 1,6 million de dollars à la fin de l'exercice 2013.

Approche du budget 2011

Lors de l'élaboration du budget 2011, la CVMO a soigneusement réussi à concilier son besoin de réduction des dépenses avec son besoin d'aller de l'avant avec les initiatives nécessaires pour réaliser son mandat de protéger les investisseurs et d'encourager l'équité et l'efficacité des marchés financiers. Le conseil d'administration et la direction de la CVMO se sont engagés à gérer le budget et les dépenses de la CVMO de façon prudente. La CVMO s'efforce de s'assurer que ses intervenants en aient pour leur argent et de s'assurer qu'elle fournit des services de qualité de façon efficace.

Le budget reflète une augmentation prévue de 7,3 millions de dollars, soit une hausse de 9,2 % par rapport aux les dépenses réelles de 2010 et de 3,4 % par rapport aux prévisions budgétaires 2010. Les salaires et avantages sociaux, qui constituent 65,2 millions de dollars du budget, soit 75,2 %, reflètent une augmentation de 4,3 millions de dollars, soit 7,1 %, par rapport aux dépenses de 2010. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux reflète le coût pour l'exercice complet des employés embauchés en 2010, six nouveaux postes, une augmentation moyenne des salaires de 1,6 % et la hausse des coûts liés aux prestations de maladie. Il faut noter qu'en 2010, les dépenses réelles ont été considérablement inférieures aux prévisions budgétaires. Cela était partiellement attribuable à la nécessité d'adapter les activités pour tenir compte des directives du gouvernement relatives aux déplacements et l'obtention de services professionnels, ce qui a entraîné des délais et des réductions des dépenses prévues. Par conséquent, les dépenses pour 2010 constituent une ligne de référence artificiellement basse à des fins de comparaison avec 2011. Le transfert des coûts d'une partie de ces initiatives reportées en 2010 aux prévisions budgétaires 2011 intensifie l'écart et augmente les difficultés encourues pour l'établissement de comparaisons significatives avec 2010.

Comparaisons avec les prévisions budgétaires 2011

(en milliers de \$)	Budget 2010	Réal 2010	Budget 2011	Budget 2011 par rapport au budget 2010		Budget 2011 par rapport aux chiffres réels pour 2010	
				Changement en dollars	Changement en %	Changement en dollars	Changement en %
Recettes	61 900 \$	61 465 \$	69 497 \$	7 597 \$	12,3	8 032 \$	13,1
Dépenses	83 905	79 450	86 740	2 835	3,4	7 290	9,2
Déficit des recettes par rapport aux dépenses	(22 005) \$	(17 985) \$	(17 243) \$	4 762 \$		742 \$	

L'augmentation du budget 2011 comprend également deux nouvelles initiatives importantes. Un financement supplémentaire est requis pour le groupe indépendant et financé annoncé récemment qui se concentrera sur les enjeux qui touchent les investisseurs. L'autre initiative est la mise sur pied prévue d'un nouveau groupe au sein de la CVMO qui se concentrera sur la réglementation des instruments dérivés hors bourse. Bien que le personnel requis pour ces initiatives provienne partiellement d'une réaffectation des ressources existantes, la portée des initiatives est telle que des ressources supplémentaires seront requises, ce qui est reflété dans les prévisions budgétaires. Ces initiatives sont en conformité avec les résultats en matière de réglementation recherchés par la CVMO.

Adoption des Normes internationales d'information financière (NIIF)

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR des sociétés devant rendre compte au public seraient les NIIF aux fins des rapports intermédiaires et annuels, pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date.

En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé une modification à l'introduction du manuel du CCSP permettant à un « autre organisme gouvernemental », tel que la CVMO, de déterminer, en évaluant son mandat et en tenant compte de ses objectifs, de ses buts et de ses limites, ainsi que des besoins des utilisateurs, les normes comptables appropriées qu'il souhaite appliquer. À l'heure actuelle, la CVMO applique les PCGR canadiens et a l'intention de passer aux NIIF, conformément à la divulgation requise de la part des participants au marché dont la CVMO assure la réglementation.

Pour la CVMO, la date de la transition est le 1^{er} avril 2010 et la première série d'états financiers conformes aux NIIF sera pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. À des fins de comparaison, les montants déclarés par la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 seront retraités conformément aux NIIF, ainsi que le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Il faut noter qu'une annexe au budget 2010 de l'Ontario a exprimé ses préoccupations relatives à la vaste gamme de conventions comptables utilisées dans le secteur public ontarien. Elle indique que des modifications seront proposées à la *Loi sur l'administration financière* ainsi qu'à d'autres lois « afin de préciser le pouvoir que détient le gouvernement de donner des instructions aux organismes faisant partie des comptes consolidés de la province relativement aux méthodes comptables à utiliser lorsqu'ils préparent leurs états financiers ». Ni détails ni échéancier ne sont indiqués. Le plan de transition qui figure ci-dessous est fondé sur la conversion aux NIIF et pourrait être influencé négativement par les plans du gouvernement.

1. Plan de transition vers les NIIF

Les NIIF ont recours à un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais il peut exister des différences relatives à la constatation et aux mesures des éléments d'actif et de passif ainsi qu'aux divulgations connexes pouvant avoir un effet important sur les états financiers de la CVMO. La CVMO a élaboré un plan de mise en œuvre des NIIF pour préparer l'organisme pour cette transition. Ce plan se compose de trois phases liées :

- > Portée et planification
- > Conception et construction
- > Mise en œuvre et examen

Le personnel de la CVMO participe à un programme de formation sur les NIIF proposé à tous les membres des ACVM sur cinq ans. Le programme comprend des sessions de deux heures sur chaque norme des NIIF, ainsi que des sessions personnalisées en profondeur de deux jours sur les NIIF chaque année. Certains membres du comité des finances et de la vérification ont déjà suivi la formation sur les NIIF. Tous les membres du comité des finances et de la vérification suivront une formation suffisante sur les NIIF pour les aider à s'acquitter de leur rôle de supervision en relation avec l'intégrité des états financiers de la CVMO.

2. Phase 1 : Portée et planification

L'objectif de cette phase consiste à reconnaître les changements aux pratiques et aux politiques comptables requis en raison du passage aux NIIF, afin d'établir la portée des travaux requis pour les phases de conception et de mise en œuvre. Dans cette première phase, les membres du personnel établissent la priorité de l'évaluation des normes qui sont très susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers, lorsque des choix importants sont disponibles ou lorsque des changements importants aux procédures ou aux systèmes sont prévus.

3. Phase 2 : Conception et construction

Dans cette phase, chaque domaine déterminé pendant la phase d'établissement de la portée et de planification sera abordé par ordre décroissant de priorité. Cette phase implique la définition des changements devant être apportés aux conventions comptables existantes, aux systèmes d'information, aux procédures commerciales et de contrôle et à la formation relative aux NIIF, ainsi qu'une analyse des solutions de rechange permises en vertu des NIIF et l'élaboration d'une version préliminaire du contenu des états financiers conformes aux NIIF.

4. Phase 3 : Mise en œuvre et examen

Cette phase comprend la mise en œuvre des changements requis pour assurer la conformité avec les NIIF. Le point central de cette phase est l'achèvement des impacts causés par la conversion aux NIIF, l'approbation et la mise en œuvre des conventions comptables, y compris les décisions liées à l'adoption rétrospective ou prospective, la mise en œuvre et les essais des nouveaux processus, systèmes et contrôles, la formation sur les NIIF et la préparation des soldes d'ouverture conformes aux NIIF.

5. Point sur le statut et plan de transition

Phases et activités clés	Jalons (échancier prévu)	Statut et commentaires
Phase 1 – Portée et planification – 2010 Élaboration d'un plan de projet initial. Évaluation initiale de tous les comptes afin de déterminer les différences relatives aux mesures, à la comptabilité et à la divulgation entre les conventions comptables actuelles et les NIIF. Déterminer les exemptions aux NIIF 1 qui seront choisies. Évaluation de l'impact des NIIF sur le contrôle interne de l'information financière et les systèmes d'information. Le personnel participe à des programmes de formation de la CVMO.	Détermination des différences liées aux NIIF, des exemptions aux NIIF 1 qui seront choisies et de leur impact sur les contrôles et les systèmes.	Plan de projet détaillé achevé. Détermination des différences liées aux NIIF, des exemptions aux NIIF 1 qui seront choisies et de leur impact sur les contrôles et les systèmes achevée. Formation sur les NIIF en cours.
Phase 2 – Conception et construction – 2011 Proposition par le personnel des choix relatifs aux conventions comptables des NIIF, y compris les exemptions aux NIIF 1 devant être choisies. Discussion avec le comité des finances et de la vérification relativement aux choix disponibles en matière de conventions comptables. Conception et élaboration des changements requis au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information. Élaboration d'une version préliminaire du contenu des états financiers conformes aux NIIF. Formation sur les NIIF, y compris la formation aux membres du comité des finances et de la vérification.	Approbation du comité des finances et de la vérification de la CVMO des recommandations relatives aux politiques et aux exemptions aux NIIF 1 devant être choisies. Achèvement des changements à apporter au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information et élaboration d'une version préliminaire du contenu des états financiers conformes aux NIIF.	Nécessite une évaluation détaillée des normes clés des NIIF, y compris la détermination des choix en matière de politiques et la quantification de l'impact, s'il est connu. Cette évaluation comprend également la détermination des changements clés à apporter au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information. La phase 2 est en cours et devrait être achevée dans les délais.
Phase 3 – Mise en œuvre et examen – 2012 Impact de la conversion aux NIIF sur le rendement financier, le bilan, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et les divulgations du rapport de gestion. Discussion avec le comité des finances et de la vérification concernant l'approbation des états financiers préliminaires. Essais des nouveaux processus, systèmes et contrôles. Préparation de la version préliminaire du format des états financiers comparatifs pour 2011, y compris les notes afférentes. Préparation des états financiers comparatifs conformes aux NIIF, y compris les notes afférentes, au 31 mars 2012. Examen de la conformité et mise à jour continue des NIIF et gestion des changements associés.	Divulgation de l'impact quantitatif de la conversion aux NIIF, s'il est connu, dans le rapport de gestion 2011. Procédures mises à jour essayées. Approbation du comité de vérification de la CVMO du format des états financiers. Approbation des états financiers 2012 finaux conformes aux NIIF.	Approbation des états financiers 2012 conformes aux NIIF pendant le 1 ^{er} trimestre de 2013.

Dans l'ensemble, les progrès par rapport aux jalons sont sur la bonne voie.

6. Résumé des changements clés prévus

La CVMO travaille actuellement à l'évaluation des différences prévues entre les NIIF et le traitement comptable actuel dans le cadre des PCGR canadiens. L'examen consiste en une analyse détaillée de chaque norme des NIIF applicable à la CVMO, une détermination des différences liées à la constatation et aux mesures, un plan d'action permettant d'aborder les différences déterminées et une évaluation de l'impact sur les conventions comptables, les systèmes d'information et les procédures d'entreprise et de contrôle existantes. En se basant sur les travaux effectués jusqu'à maintenant, aucune différence importante n'a été trouvée entre les NIIF et les PCGR canadiens. Cependant, vous trouverez ci-dessous les domaines où la CVMO s'attend à certaines différences relatives à la constatation et à la mesure de certains postes figurant au bilan et sur l'état des résultats.

7. Principales conventions comptables

a. Immobilisations corporelles

La NCI 16 sur les immobilisations corporelles (NCI 16) permet le recours au modèle du coût ou au modèle de la réévaluation pour ces actifs. Dans le cadre du modèle du coût, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans le cadre du modèle de la réévaluation, immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué.

La NCI 16 exige que l'amortissement d'un actif commence dès qu'il est disponible pour utilisation. La CVMO commence l'amortissement d'un actif au début de l'exercice qui suit son acquisition. La CVMO évalue actuellement l'impact global de cette différence relative au moment de la constatation de l'amortissement. L'adoption de la NCI 16 devrait entraîner une réduction de la valeur comptable nette de son solde d'immobilisations corporelles en augmentant le cumul des amortissements à la date de la transition.

Les NIIF 1 permettent à un nouvel adopteur de mesurer une immobilisation corporelle à la date du passage aux NIIF à sa juste valeur marchande en tant que coût réputé (ou, dans certaines circonstances, en utilisant une évaluation antérieure dans le cadre des PCGR), par opposition à une application rétrospective du modèle du coût dans le cadre des NIIF. En vertu de cette option, la juste valeur marchande en tant que coût réputé deviendra le nouveau montant du coût pour l'évaluation des actifs au moment de la transition.

La CVMO prévoit d'appliquer le modèle du coût pour les immobilisations corporelles et ne prévoit pas de choisir de se prévaloir de l'exemption en vertu des NIIF pour retraiter les immobilisations corporelles en prenant comme juste valeur de marché le coût présumé dans le cadre des NIIF. La CVMO prévoit d'utiliser le coût historique en vertu des PCGR canadiens comme coût dans le cadre des NIIF au moment de la transition.

b. Avantages sociaux des employés

Tous les employés admissibles de la CVMO sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. Le passage aux NIIF ne devrait avoir aucun effet sur le traitement comptable.

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour son président et ses vice-présidents actuels et précédents.

Conformément à la NCI 19 sur les avantages sociaux des employés, une entité peut choisir d'avoir recours à une approche « corridor » qui exige minimalement que seule une portion spécifique des gains et des pertes actuariels soit constatée. L'application rétrospective de cette approche nécessite qu'une entité divise les gains et les pertes actuariels cumulatifs depuis la création du régime jusqu'à la date du passage aux NIIF en partie constatée et en partie non constatée.

Cependant, les NIIF 1 permettent à un nouvel adopteur de choisir de constater la totalité des gains et des pertes actuariels cumulatifs à la date du passage au NIIF, même s'il a recours à l'approche corridor pour les gains et les pertes actuariels ultérieurs. Si un nouvel adopteur a recours à ce choix, celui-ci s'applique à tous les régimes.

Dans le cadre de la NCI 19, l'obligation au titre des prestations acquises à l'ouverture relative aux régimes de retraite complémentaires administrés par la CVMO serait identique à celle dans le cadre des PCGR. Cependant, l'obligation au titre des prestations acquises augmenterait du montant de la perte actuarielle constatée à la date de la transition. Cet ajustement sera constaté directement dans les bénéfices non répartis. L'impact de cet ajustement devrait être négligeable. La CVMO prévoit de choisir l'exemption pertinente aux NIIF 1 et de continuer d'avoir recours à l'approche corridor.

8. Activités d'entreprise

La CVMO a tenu compte de l'impact du passage aux NIIF sur tous les domaines de ses activités et a déterminé que l'adoption des NIIF n'aurait pas d'effet important sur ses activités d'entreprise.

9. Contrôle interne de l'information financière

À l'heure actuelle, la CVMO a déterminé que le contrôle interne de l'information financière applicable à ces procédures actuelles de préparation des rapports dans le cadre des PCGR canadiens est fondamentalement identique à ce qui sera requis dans son environnement de production de rapports dans le cadre des NIIF. Le passage aux NIIF n'aura pas d'impact important sur son contrôle interne de l'information financière.

10. Systèmes d'information et processus

En se basant sur les travaux effectués jusqu'à maintenant, la CVMO ne prévoit pas que l'adoption des NIIF aura un effet omniprésent sur ses systèmes d'information et ses procédures. En raison de la nature limitée des différences trouvées lors du processus de conversion, la CVMO estime que ses systèmes d'information et ses procédures actuelles sont compatibles avec la préparation d'états financiers conformes aux NIIF.

11. Compétences en matière de rapports financiers

La CVMO a mis en œuvre un plan détaillé de formation du personnel, dirigé par le bureau du chef comptable de la CVMO, qui aborde tous les aspects du projet de conversion aux NIIF. Plusieurs séances de formation relatives à des normes spécifiques et des séances de formation personnalisées concernant la conversion aux NIIF ont été données aux membres concernés du personnel, y compris à ceux qui ont des responsabilités relatives à la préparation des rapports financiers. Tous les membres du comité des finances et de la vérification recevront une formation suffisante sur les NIIF pour les aider à s'acquitter de leur rôle de surveillants.

12. Implication du comité des finances et de la vérification

Tel que mentionné dans le plan de changement, le comité des finances et de la vérification de la CVMO sera informé chaque trimestre des progrès du passage aux NIIF, y compris l'examen des échéanciers de mise en œuvre, les répercussions des NIIF sur la Commission et une vue d'ensemble de l'impact sur les états financiers. Le comité analysera avec la direction tous les choix disponibles en matière de politique comptable et approuvera toutes les politiques choisies, ainsi que les versions préliminaires des états financiers préparés en conformité avec les NIIF.

13. Changements aux NIIF

Le personnel surveille les changements proposés aux NIIF. Le personnel continuera d'évaluer l'impact des changements proposés sur la CVMO, le cas échéant, et si la CVMO doit adopter de façon précoce une partie des nouvelles NIIF.